

N/Réf. PhC/JYH/DD

À Messieurs les Présidents de Club

OBJET : STAGE DE FORMATION ANIMATEUR DE CLUB F.F.TIR

Monsieur le Président,

La formation d'Animateur de club de la F.F.Tir porte essentiellement sur l'accueil des nouveaux adhérents, la sécurité, la connaissance des disciplines et les éléments fondamentaux de la technique de base carabine et pistolet. Elle concerne des licenciés motivés pour mener des actions de formation au sein de leur club.

La durée du stage est de trois jours.

La prochaine session aura lieu :

**les samedi 10 & dimanche 11 avril et le dimanche 16 mai 2010
de 9 heures à 18 heures
au stand du Tir National de VERSAILLES
2, route de St Cyr
78000 VERSAILLES**

Les conditions d'accès à cette Formation sont les suivantes :

- être licencié à la F. F. TIR depuis 1 an minimum ;
- détenir un carnet de tir (joindre photocopie à la fiche d'inscription) ;
- **présenter la photocopie recto verso de la licence en cours de validité et signée par le médecin ;**
- avoir au moins 16 ans au début de la Formation et présenter une autorisation parentale pour les mineurs ;
- fournir obligatoirement un résultat obtenu lors d'un championnat SEC de la saison écoulée ou en cours, dans une discipline ISSF de son choix.

L'inscription se fait par retour de la fiche jointe dûment remplie au Secrétariat de la Ligue, ainsi que par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : jyhct@club-internet.fr. Elle ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un chèque de 20 euros à l'ordre de la Ligue Régionale de Tir de l'Île-de-France (LRTIDF), qui sera encaissé au titre de la participation aux frais de ce stage.

Le nombre de candidats est limité à 16 ; les candidats **non retenus** seront prévenus individuellement en priorité à l'adresse de messagerie indiquée sur la fiche d'inscription, à défaut par téléphone.

Les participants devront apporter l'arme dont ils se servent habituellement, ainsi que le nécessaire à la prise de notes.

Il est à noter que la possession du diplôme d'Animateur conditionne maintenant l'accès à la formation d'Initiateur, ainsi que la remise des diplômes d'Animateur spécialisé décernés par la Ligue Île-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission
Formation

Le Président

Jean-Yves HOCHET

Philippe CROCHARD